

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 01 novembre 2021 à 20h00**  
**Présidence : M. Luc Magnollay**  
**Salle polyvalente**

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le président informe que les prescriptions COVID pour les réunions politiques ne nous autorisent pas au contrôle du pass COVID, ceci pour éviter toute discrimination, il est donc au regret de continuer à demander le respect des distances sociales et le port du masque même assis. Pour s'exprimer, comme les fois précédentes, des micros sont installés sur les côtés de la salle. Le président salue la secrétaire municipale Mme S. Ruchet, la boursière Mme I. Ciampi, la secrétaire Mme F. Gantin, et constate l'absence de la presse. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Quatre membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°08/2021 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques de cautionnement pour la législature 2021-2026
6. Propositions individuelles

**Ordre du jour accepté à l'unanimité**

**1. Appel :**

Quarante-cinq Conseillers participent à la séance, quatre excusés, un absent. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 :**

Pas de correction demandée.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**3. Communications du Bureau du Conseil :**

**- M. L. Magnollay – président :**

Je vous donne tout d'abord en bref les résultats des votations du 26 septembre pour notre commune :

- objet 1 : les jeunes socialistes, alléger les impôts sur les salaires - imposer équitablement le capital, participation à 57.99%, rejeté par 561 voix contre 306 oui ;

- objet 2 : mariage pour tous, participation 58.31%, accepté par 600 oui contre 293 non.

Autre nouvelle à vous communiquer, bonne nouvelle, la cheffe du département de la santé et de l'action sociale nous fait savoir que nous pouvons réintégrer nos locaux moyennant quelques prescriptions strictes si les distances ne peuvent être respectées. La directive est arrivée après l'envoi de la convocation, alors suite à un entretien avec le syndic, nous avons décidé de maintenir le Conseil de ce soir ici, et le prochain aussi. En effet si la situation se maintient, nous devrions pouvoir renouveler la traditionnelle petite agape de fin d'année, et cette salle se prête mieux à cet exercice. Toutefois, il faudra vous munir du pass COVID. D'autre part la directive d'allègement stipule bien que si le retour dans les locaux officiels devait susciter des craintes de la part de certains membres du Conseil, il nous appartient en bonne intelligence de l'application de cet allègement. Dès lors il est important de connaître votre avis, surtout s'il est négatif, soit ici publiquement, ou par email pour plus de discrétion. Nous prendrons la décision en décembre pour la séance de février. Et dernier point, communication des dates des Conseils communaux 2022, comme affiché sur l'écran : le 28 février, le 4 avril, le 9 mai, le 20 juin, le 12 septembre, le 31 octobre et le 12 décembre. On vous enverra ça par email.

**Votations 2021** : 7 mars (élections communales générales) / 28 mars (2<sup>ème</sup> tour) / 25 avril (suppléants) / 13 juin / 26 septembre / **28 novembre**.

Séances CC 2021	Remise des rapports	Commentaires
15 février	03 février	
29 mars	17 mars	<u>Annulée</u>
10 mai	28 avril	
21 juin	9 juin	
13 septembre	1 septembre	
<b>1 novembre</b>	20 octobre	
13 décembre	01 décembre	Repas de fin d'année

+ 3 juin 19h00 : Installation des autorités par M. le préfet

**Votations 2022** : 13 février // 20 mars (Election au Grand Conseil et 1er tour Conseil d'Etat) // 10 avril (2ème tour Conseil d'Etat) // 15 mai // 25 septembre // 27 novembre

Séances CC 2022	Remise des rapports	Commentaires
-----------------	---------------------	--------------

28 février – 20h	16 février	
04 avril – 20h	23 mars	
09 mai – 20h	27 avril	
20 juin – 20h	8 juin	
12 septembre – 20h	31 août	
31 octobre – 20h	19 octobre	
12 décembre – 19h	30 novembre	Repas de fin d'année

#### **4. Communications de la Municipalité :**

##### **a) M. J Fernandez - syndic :**

Les travaux de la salle triple ont commencé comme vous l'avez vu. La photo projetée a été prise par beau temps, ce matin il ne fallait peut-être pas venir, il y avait un peu d'eau. Comme vous l'avez aussi entendu dans les journaux, les matières premières ont subi des hausses assez importantes. Au niveau des tuyaux et de l'isolation on a pu s'en sortir, par contre c'est au niveau de la ferraille qu'il y a une grosse augmentation de prix. Malgré la négociation il y a environ 64'000 fr. de surplus au vu des conditions actuelles. Un des gros postes qui nous interpelle déjà c'est le bois, nous sommes en pleine discussion pour savoir comment le marché réagit pour la suite du programme. Le chantier avance et on vous attend samedi matin pour le dépôt de la première pierre. On espère que le soleil sera avec nous, sinon il faudra prendre de grosses bottes de pêche, et qu'on puisse passer un moment de convivialité sur ce chantier.

##### **b) M. R. Corthay :**

Sur l'écran vous voyez la liste des attributions pour le chantier de la salle triple : en petits caractères ce sont les informations déjà annoncées la dernière fois. Les nouvelles attributions sont : la cuisine professionnelle attribuée à l'entreprise Service Equipement Wescher au Petit-Lancy, et la sonorisation à l'entreprise Skynight à Satigny. Le chantier avance normalement comme l'a dit le syndic. Demain les deux tiers du radier seront coulés.

Autre information, on a changé le bassin à la cabane forestière. Le goulot a été posé vendredi passé, vous pouvez tous aller le voir. Elle est en chêne cette année et ce chêne a été abattu à Bois Riondet.

##### **c) M. J.-M. Schlaeppli :**

Police des constructions :

Permis de construire délivré avec mise à l'enquête :

- Parcelle 1564 - En Courta-Rama 10, Truststone Real Estate SICAV, P.A. Patrimonium Asset Management AG, Mme Agnès Aulbert et M. Olivier Meyer : école privée.

Permis de construire délivrés avec dispense d'enquête :

- Parcelle 1576 Belfac SA P.A. Berney et Associés SA, en Bellevue : adaptation du nombre des chambres et des espaces intérieurs ;
- Parcelle 1429, famille Chaignat, route des Deux-Communes 50 : forage pour la construction et l'exploitation d'une installation géothermique fermée ;
- Parcelle 1402, Pascal Grosjean, chemin des Ecoliers 4a : remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau ;
- Parcelle 339, chemin de Pra Riondet 25/27, Famille Rime et Testuz : remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Le 4 novembre pour ceux que ça intéresse mais surtout pour vos familles, pour vos enfants... il y a le recrutement à la caserne de St-Prex à 19h30, je pensais important de le dire. Vous trouverez beaucoup d'informations sur le site 118-info.ch et je vous invite à faire de la publicité pour ceci.

#### **5. Préavis n°08/2021 relatif à la détermination de plafonds d'endettement et de risques de cautionnement pour la législature 2021-2026 :**

- Mme A. Roulet-Wyss lit les conclusions du rapport de la Commission des finances proposées à la majorité.

- M. L. Magnollay – président : Il n'y a pas de divergence entre les conclusions du préavis municipal et celles de la Commission des finances. J'ouvre la discussion sur le préavis y compris sur les aspects techniques.

- M. C. Furer : J'ai trois questions sur le plan des investissements : la première se rapporte aux points 2 et 3 : chauffage à distance et réseaux d'énergie - les montants me semblent assez faibles, je voudrais donc savoir à quoi ils correspondent, si ce sont des participations à des études préliminaires ou si cela représente le montant total ?

- M. L. Magnollay – président : Je vous rappelle que ce plan d'investissement n'est qu'une information, nous n'avons pas à nous prononcer sur le sujet mais cela laisse entrevoir quelques grands travaux futurs ou en tout cas quelques préoccupations de la Municipalité pour cette législature.

- M. C. Viquerat : Dans les deux cas il s'agit de situations qui feraient intervenir l'association privé – public, ce qui veut dire que les montants mentionnés à ce niveau-là sont des montants pour une participation à une société anonyme, donc entrée du capital. Le coût de l'étude et de la réalisation n'est pas tout à fait le même.

- M. C. Furer : Donc ces postes représentent cette entrée en capital et le reste se fera grâce à la levée de fonds privés. Une autre question pour M. Viquerat, sur le point numéro 15, la STEP, c'est de nouveau une participation indiquée à 8% pour un montant de 300'000 fr. ce qui revient à un total de 3'750'000 fr. Je voulais juste

savoir par curiosité si ce dernier montant de 3'750'000 fr. sera le total ou une partie de cette STEP, à combien on peut imaginer le coût total d'une STEP ?

- M. C. Viquerat : Une évaluation avait déjà été faite il y a quelques années, le coût estimé était de 60'000'000 fr. pour la STEP auxquels il faut rajouter 25'000'000 fr. pour les canalisations et les collecteurs qui doivent amener l'eau usée à la STEP. On est donc dans un budget global de l'ordre de 80 à 90'000'000 fr. Une SA pourrait emprunter une partie de l'argent et les montants indiqués ici pourraient représenter ici la participation de la Commune à cette SA, comme dans le cas précédent.

- M. C. FÜRER : Je vous remercie. Et pour une petite curiosité, pour les points 4 et 5, au niveau de la salle multifonctions et de l'aménagement des infrastructures, nous avons au total pour la salle multifonctions 13'700'000 fr. or le préavis faisait état de 14'525'000 fr., et pareil pour l'aménagement des infrastructures, si on ne tient pas compte de l'eau, le préavis était de 628'000 fr. et on est maintenant à 450'000 fr. Je voulais savoir si ces différences sont dues à de nouvelles estimations par rapport aux préavis ou sinon d'où viennent-elles ?

- M. C. Viquerat : Les estimations n'ont pas changé par rapport aux préavis qui ont été présentés par contre nous n'avons pas retranscrit la totalité des coûts au niveau des emprunts parce qu'on espérait bien pouvoir travailler partiellement avec les disponibilités du budget.

- M. G. Biondi-Morra : J'ai trois questions : la première c'est que le plan d'investissement va jusqu'à 2026 or le tableau de bord va jusqu'en 2031. Il semblerait qu'en 2027 il y a 7'300'000 fr. qui vont être utilisés et 5'100'000 fr. en 2028. Je voudrais comprendre quels investissements cela concerne ?

- M. J. Fernandez - syndic : Le plafond d'endettement s'arrête à 2026, nous avons continué ce tableau de bord suite aux projections qui ont été faites car c'est intéressant pour nous et notre suivi. A partir de 2027, si tout va bien et pour autant que notre plan général d'affectation soit mis en fonction, cela pourrait être les constructions à Clos-Devant.

- M. G. Biondi-Morra : C'est ce que je me disais mais je n'étais pas sûr. Donc des gros investissements à faire.

- M. J. Fernandez – syndic : La problématique c'est qu'avec la construction de Clos Devant il y a un rapport locatif.

- M. G. Biondi-Morra : Dans le tableau de bord on ne voit pas les intérêts. Comme la dette va pas mal augmenter, on a des taux assez bas. A-t-on une idée du « cash-out », de ce qui va sortir en termes d'intérêts, au niveau de toute la dette ?

- M. J. Fernandez – syndic : On a fait une prévision dans le tableau du préavis sur le budget qui vous sera soumis en décembre. On a fait une simulation à 1.5% mais actuellement on emprunte assez bas, très bas même. Actuellement cela ne nous coûte pas grand-chose, la dette est toujours assez basse malgré le fait qu'on ait payé passablement sur le plan d'investissement sur la salle, nous n'avons emprunté que 2'000'000 fr., à un taux défiant toute concurrence. Les

taux ne bougent pas trop pour l'instant, si on voit que ça bouge assez vite, on réagira aussi assez vite pour consolider une partie des investissements qu'on a déjà fait.

- M. G. Biondi-Morra : La question porte sur l'impact de la marge d'autofinancement et dans le tableau je n'arrive pas à voir à quel point les intérêts vont manger cette marge là ou si c'est déjà peut-être compté dedans.

- M. J. Fernandez – syndic : C'est dedans. Actuellement on a des marges d'autofinancement qui sont intéressantes. Le tableau a été ajusté avec les résultats 2020, avec le budget 2021 mais aussi corrigé par rapport aux acomptes reçus de la part du Canton sur les impôts, ça donne une image plus réaliste.

- M. G. Biondi-Morra : Pourriez-vous me dire dans quel poste c'est dans le tableau ?

- Mme I Ciampi : C'est compris dans la marge d'autofinancement et dans les charges de fonctionnement.

- M. G. Biondi-Morra : Je n'ai pas compris la notion du plafond d'endettement net, comment ça fonctionne, pourriez-vous m'éclairer ?

- Mme I. Ciampi : Le plafond d'endettement net est entièrement composé par du patrimoine financier. On a la différence au niveau de la comptabilité publique entre le patrimoine administratif, le patrimoine qu'on ne peut pas vendre (exemple : l'église, le bâtiment communal) et le patrimoine financier (exemple : Clos Devant, l'immeuble du chemin neuf), donc en fait pour calculer ce plafond d'endettement net on prend le plafond d'endettement brut et on diminue de tout ce patrimoine car il est censé s'autofinancer ou en tout cas être productif.

- M. C. FÜRER : J'ai encore une question sur le tableau de bord. Je suis bien conscient que les années 2027 et après ne sont pas dans notre législature et que tout ceci est donné à titre d'information, je remercie d'ailleurs la Municipalité pour la clarté de toutes ces informations. La Commission des finances dans son rapport indique que les dépenses sont constantes jusqu'en 2024 et augmentent de façon graduelle. Si on regarde les chiffres, il y a des années où les recettes et les dépenses augmentent plus que d'autres. Je voulais savoir sur quelle base la Municipalité fait ses prévisions pour 2027-2028-2029. On voit que les recettes d'exploitation entre 2027 et 2028 augmentent de 1'400'000 fr. et ensuite elles n'augmentent plus que de 500'000 fr. entre 2028 et 2029, juste pour avoir une idée, sans rentrer dans les détails évidemment, de ce qu'il y a derrière ces calculs à long terme et à moyen terme.

- Mme I. Ciampi : Si je comprends bien, comme on ne va pas entrer dans les détails de tout le tableau, la première question est sur le saut entre 2027 et 2028. Il s'agit de l'augmentation des recettes dues à Clos-Devant puisqu'il y aura une augmentation des recettes locatives principalement. On a tenu compte du COVID, donc c'est clair que les années 2021 – 2022 sont touchées, on a plutôt été en bas au niveau des recettes d'impôts, ensuite il y a l'entrée de la salle multifonctions, les recettes et charges ont été prises en compte. Il y

a encore un autre saut avec Clos-Devant et après on devrait revenir sur quelque chose d'un peu plus normal.

- M. L. Magnollay – président : Comme il n'y a plus de question, je clos la discussion. Je vais vous proposer une petite nouveauté : nous avons pour habitude de voter les conclusions municipales les unes après les autres mais souvent elles sont indissociables. Dorénavant, sans contestation de votre part, nous voterons les conclusions en bloc. Je demanderai à chaque fois si quelqu'un souhaite un vote point par point, si un Conseiller ou une Conseillère le souhaite, à la demande, nous voterons les points les uns après les autres. Y a-t-il une opposition à cette nouvelle formule ? Ce n'est pas le cas. Je pose donc la question pour ce préavis : est-ce que quelqu'un souhaite qu'on vote point par point ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, nous passons donc au vote.

### **Votations**

1. De fixer le plafond d'endettement brut admissible à 31'000'000.- de francs pour la législature 2021-2026 ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé ci-dessus ;
3. De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon l'art. 4 ch. 7 LC).

**Acceptés à l'unanimité**

### **6. Propositions individuelles :**

- M. F. Chappuis : La pollution lumineuse, je vois qu'il y a dans le budget, dans le plan d'investissement « rénovation de l'éclairage public ». J'ai demandé à deux reprises à M. Viquerat où on en était avec cette pollution lumineuse, il m'a répondu que c'était à l'étude. Je sais que la tendance actuelle est aux longues études et pourtant j'ai entrevu une lueur d'espoir (puisque'il s'agit d'éclairage) : j'habite à la rue de la Gare 7C et en face il y a un immense lampadaire qui, depuis quinze jours, n'éclaire plus. Je me suis dit : est-ce enfin le début d'une progression dans cette pollution lumineuse ? Mais hélas je pense que ce n'est pas le cas. Alors un vœu : il n'est pas urgent de réparer ce lampadaire. Autre point, tout le monde connaît la route dite la petite route qui va d'Etoy à Aubonne en passant par La Vaux. Il y a sur cette route une aberration totale : quand vous êtes à La Vaux en direction d'Aubonne, vous montez à droite après le Moulin. Quand depuis Aubonne vous voulez redescendre sur La Vaux, il y a un misérable falot tempête qui ne rime à rien qui nous dit qu'on risque de se trouver

nez à nez avec des poids lourds. Ça m'est arrivé à deux ou trois reprises, avec d'autres, une fois nous étions trois, évidemment ça arrive toujours quand on arrive presque en bas. Alors vive les torticolis pour refaire la marche arrière, ça m'a fort agacé. J'en ai parlé à l'ex-syndic, Luc Etienne Rossier, qui m'a dit la chose suivante : oui, nous sommes conscients du problème mais c'est une question de coût. Sont impliqués Aubonne, Etoy et Lavigny. Je me demande ce que Lavigny vient faire là-dessus. Puisque les finances de la Commune vont bien, il ne serait me semble-t-il pas trop compliqué en haut de la petite route direction Aubonne, de mettre un feu de manière à ce que les usagers ne risquent pas d'être en contact avec un poids lourd. Merci.

- M. C. Viquerat : La première chose : pourquoi trois communes. Si je prends la route au départ d'Etoy, la Commune d'Etoy est propriétaire de ce chemin jusqu'après la déchèterie. Depuis la déchèterie jusqu'au milieu du pont de l'Aubonne, c'est la Commune de Lavigny. Et puis depuis le milieu du pont de l'Aubonne jusque de l'autre côté c'est la Commune d'Aubonne. Nous avons donc, avec la Commune de Lavigny, effectué un certain nombre de travaux sur cette route ces dernières années. Nous attendons que nos voisins d'Aubonne fasse aussi leur part de rénovation. Un projet de feu a été évoqué plusieurs fois avec la Commune d'Aubonne mais pour nous c'est un problème qui leur revient. Mais j'ai encore une information à donner : nous avons effectué les trois communes ensemble, une demande au Canton pour supprimer le trafic camion sur cette route à l'exception des bordiers. Ça a été en théorie accepté par le Canton, des plans ont été établis, un plan de signalisation et des autorisations des communes ont été fournies au Canton. Ça fait deux ans que le dossier avance. Nous attendons incessamment sous peu l'autorisation de poser cinq panneaux sur la Commune d'Etoy pour empêcher les camions de passer. Notre objectif est de faire remonter auprès des GPS le fait que cette route n'est pas autorisée pour les camions. Pour les voitures on verra plus tard. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

- M. F. Chappuis : Oui merci, j'interviendrai auprès du brigadier syndic d'Aubonne officier général pour qu'il commence à ouvrir sa bourse.

- M. J. Fernandez – syndic : Il y a quelques années en arrière nous avons proposé qu'un feu soit installé et qu'il soit déclenché par le personnel du Moulin, ce qui empêchait les gens de descendre et permettait aux camions de monter car les camions du Moulin passent par là. On a eu un refus à l'époque et on en était restés là malheureusement, espérons qu'on pourra reprendre cette solution.

- M. F. Chappuis : La pollution lumineuse ?

- M. C. Viquerat : J'avais espéré un instant que ça avait été oublié. Nous avons un dossier qui est prêt à être fourni à une Commission pour pouvoir discuter avec vous, Conseil, sur le concept à mettre en place. Pour vous donner quelques idées : est-ce qu'on part du principe qu'on éteint complètement l'éclairage à partir d'une certaine heure par quartier, ou est ce qu'on réduit l'éclairage proportionnellement à la nuit. On pourrait imaginer passer à 75% à partir de 22h00, 50% à partir de minuit, et 25% à partir de 2h00. Ces concepts-là vont vous être

proposés prochainement pour ouvrir la discussion est décider ce que l'on souhaite faire. Je précise juste que les moyens techniques ne sont pas les mêmes suivant les options prises.

- M. C. FÜRER : J'ai une question au niveau de la déchèterie, est-ce qu'il serait possible de mettre une petite poubelle au niveau de la zone générale du verre, capsules de café, PET... car on arrive souvent avec un petit sachet dans lequel on a mis des choses coupantes, un peu de saleté et on doit repartir avec ce petit sachet pour le jeter chez nous ce qui en soit n'est pas un gros problème mais une petite poubelle pourrait peut-être être utile à cet endroit-là.

- M. J.-M. Schlaeppli : Oui on en a déjà parlé et j'ai toujours peur que la petite poubelle devienne un tas d'immondices, c'est ça le problème. Je comprends mais quand j'arrive à la déchèterie avec de petits déchets, je les reprends avec moi pour les jeter à la maison. Le souci c'est que cette poubelle-là va attirer d'autres déchets. Sans surveillance ça paraît difficile.

- M. C. FÜRER : Pourrait-on envisager de mettre une poubelle requin, où il est difficile de mettre du volume, où c'est vraiment pour des tout petits déchets ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Oui bien sûr c'est possible, le problème c'est que le volume sera à côté de la poubelle requin. C'est ce qui se passe déjà fréquemment, quand les gens n'arrivent pas à mettre dans la poubelle ils mettent à côté. On peut en rediscuter mais moi j'ai un souci avec ça.

- M. M.-O. Cristinat : Une petite remarque sur cette route qui relie Aubonne, j'ai aussi remarqué qu'elle peut être remontée par des cyclistes, j'ai vu qu'Aubonne a mis des dessins de vélo, à la descente pour avertir les voitures qui descendent qu'elles pourraient être amenées à croiser des cyclistes. Je ne sais pas si un dessin de camion... ce n'est pas la même chose. L'autre remarque c'est que je me désole de ne pas voir plus de peinture jaune sur Etoy, de pistes cyclables ou des endroits où on pourrait signaler la présence de cyclistes. Ma question plus générale est : est-ce qu'on ne pourrait pas finalement obtenir des pointillés jaunes entre Etoy et Lavigny, à la montée par exemple ?

- M. C. Viquerat : Ma réponse ne va pas trop vous plaire. Nous avons déjà essayé à plusieurs reprises de pouvoir marquer une piste cyclable entre Etoy et Lavigny, ça a été jusqu'à maintenant refusé par le Canton, nous avons réessayé lorsque le Canton a décidé de dessiner des pistes temporaires pour les cycles : nouveau refus. Dernièrement le Canton nous demande de regarder pour améliorer cette zone-là. On ne sait pas très bien sur quel pied danser mais on va certainement en reparler dans les prochains mois, d'ici la fin du semestre prochain.

- M. P. Lüthi : Je change un peu de sujet pour faire un peu de publicité : à la fin du mois cette grande salle et ses alentours vont se transformer en une immense basse-cour. Comme vous êtes déjà au courant pour une partie d'entre vous, tous les deux ans la société des petits animaux Nyon-La Côte organise une exposition cantonale vaudoise d'aviculture, cuniculture et colombophilie. Pour faire plus simple,

poules, lapins, pigeons, canards, faisans, dindes... ça va être une des premières manifestations depuis un an et demi, une des seules expositions d'aviculture en Suisse romande, la prochaine aura lieu au mois de décembre à Winterthur. On est heureux de pouvoir l'organiser là, on remercie les autorités communales pour cette magnifique place de fête, les sociétés locales qui nous permettent d'investir les lieux depuis le mardi soir parce que les animaux, à peu près neuf cents bêtes, seront livrés ici le mercredi soir, le jeudi aura lieu le jugement à huis clos, le vendredi pendant la journée une vingtaine de classes d'Etoy, Buchillon et Lavigny, ce qui représente environ quatre cents élèves, viendront visiter l'exposition dans la journée et le vendredi soir, samedi et dimanche c'est ouvert au public, la fermeture dimanche est à 16h00 et à 20h00 logiquement les locaux sont propres rangés et nettoyés. J'espère que ça ira bien. J'ai pris la parole ce soir aussi parce que s'il y en a quelques-uns à qui ça dit de nous donner un petit coup de main, c'est avec plaisir car c'est un peu tendu avec ce COVID d'organiser un tel évènement, donc si vous pouvez nous donner un coup de main, vous pouvez venir me voir à la fin. Autrement merci et j'espère tous pouvoir vous rencontrer lors de cette manifestation. Evidemment pass sanitaire obligatoire. J'ai mis des flyers à la sortie avec les horaires et autres détails.

- M. L. Magnollay – président : Merci M. Lüthi, on vous souhaite un plein succès lors de cette manifestation. Comme personne ne veut plus prendre la parole je vais vous parler d'un coup de main dont nous avons besoin. Comme vous le savez, nous avons décidé de faire notre fenêtre de l'Avent et pour ce faire, Mme et M. Lepori ont besoin de quelques bras pour créer les décorations. Ceux qui sont intéressés peuvent s'annoncer auprès des Lepori, que nous remercions chaleureusement pour la prise en main de l'organisation de cet évènement. Nous aurons également besoin d'un coup de main le 23 décembre, d'une part pour nous apporter des petits gâteaux, et d'autre part soutenir tout le service et tout le travail qu'il y aura à faire pour cette fenêtre, mais on en reparlera encore au mois de décembre, pour l'instant il s'agit essentiellement de la création de la fenêtre et de ses décorations. Merci déjà à celles et ceux qui s'annonceront.

Séance levée à 20h50

**Prochaine séance :**  
**13 décembre 2021**

Le Président

Luc Magnollay

La Secrétaire

Fanny Gantin

